COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 20 mars 2017 **n°17** **page 1/2**

EXTRAIT :

PAYS CHÂTELLERAUDAIS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) : M.PICHON, Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET :**Aliénation d'un véhicule - Sortie d'inventaire**

Dans le cadre du renouvellement du parc matériel au service gestion des déchets, il a été procédé, sur l'exercie 2016, à l'acquisition d'un véhicule poid lourd avec un châssis porteur de 16 T de PTAC équipé d'une benne à ordures ménagères de 12 m^3.

Cette acquisiton vient en remplacement d'un véhicule qu'il convient de sortir de l'inventaire, afin qu'il soit vendu.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996, relative à l'inventaire des actifs,

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014 portant délégation du conseil au bureau.

VU l'article I.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

CONSIDERANT que le véhicule remplacé doit être sorti de l'inventaire,

CONSIDERANT la proposition de reprise du véhicule, faite par la société Bernis Trucks, rue des Landes BP 2017 86000 POITIERS cedex 9

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

– de sortir de l'inventaire le véhicule immatriculé AB-187-VK, enregistré sous les numéros suivants :
- Châssis BOM de 16 tonnes SE2182DE90002 d'une valeur nette comptable de 0 € au 31 janvier 2016.
- Equipement BOM mono-compartimenté SE2182DE90003 d'une valeur nette comptable de 0 € au 31 janvier 2016.

– d'accepter la reprise de ce véhicule, pour un montant de 14000€, par la société Bernis Trucks, rue des Landes BP 2017 86000 POITIERS cedex 9
Le montant de la recette sera imputée sur la ligne budgétaire du budget du service gestion

Acquitté en PREFECTURE le 21/03/2017

des déchets de la CAPC 812.10/775/3470.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de la CAPC, le 22/03/2017

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 21/03/2017